D'AMOUR ET DE NATURE

L'INFO MUNICIPALE

Volume 22 – Numéro 4
4 mai 2022

MOT DE LA MAIRESSE

Bonjour,

Je ne peux débuter ce mot de la mairesse sans parler de Gilbert Cholette. Monsieur Cholette nous a quittés le 22 mars dernier à l'âge de 89 ans. Il aura été notre historien ici à Labelle. C'est lui qui a aidé à la nomination d'un très grand nombre de rues dans notre municipalité dû à sa grande maîtrise de notre histoire et des pionniers qui ont fait de Labelle cet endroit que nous aimons. Sa connaissance de notre municipalité est inégalée. Il va sans dire, nous avons perdu un très grand homme. Je suis certaine que l'ensemble des citoyennes et des citoyens de Labelle se joint aux employés municipaux ainsi qu'aux membres du conseil municipal pour offrir nos plus sincères condoléances à son épouse Madeleine, ainsi qu'à ses enfants, notamment Christiane qui a joué un rôle important à Labelle puisqu'elle a été directrice générale de la municipalité durant de nombreuses années.

Déjà six mois se sont écoulés depuis les élections municipales du 7 novembre dernier.

Annick, Julie, Isabelle, Noémie, Nick, Vincent et moi sommes vraiment heureux de travailler pour vous. Les dossiers sont nombreux, les projets aussi. Nous avançons ! Nous nous sommes engagés envers vous à vous représenter et nous poursuivons en ce sens.

Mon équipe et moi sommes très heureux de vous annoncer que nous entamons un beau et grand chantier, soit celui d'une planification stratégique qui durera environ 6 mois. Nous allons, avec vous, établir notre fil conducteur pour les décisions qui seront prises, non pas seulement durant notre mandat, mais pour les 10-15 prochaines années. Vous serez invités à participer au processus par le biais de rencontres qui auront lieu au courant des prochains mois. Nous aurons besoin de vous. C'est du futur de notre municipalité dont il sera question ! Nous comptons sur vous pour participer en grand nombre. Surveillez notre page Facebook et L'Info Municipale, puisque c'est là que vous y retrouverez les invitations.

Après de très longs mois d'hiver, voici ENFIN le beau temps. Après plus de deux ans de vous-savez-quoi, les activités reprennent à Labelle et nous en sommes très heureux. Jeunes et moins jeunes pourront reprendre là où tout s'est arrêté en mars 2020. Sophie et Léandre travaillent fort pour vous offrir un été qui nous permettra de tous nous revoir. Soyez attentif aux publications de la Municipalité. De beaux événements sont à venir !

Vicki Emard
Mairesse

SUIVI DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Voici le compte-rendu des principaux dossiers traités lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 avril 2022.

Administration, finances et ressources humaines

La Municipalité a confirmé son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat pour une période d'un an, renouvelable jusqu'à 5 ans.

Le conseil municipal a autorisé le dépôt de la nouvelle programmation de travaux à réaliser dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. Il s'agit essentiellement de travaux de remplacement de stations de pompage sur le réseau d'égout sanitaire.

Le conseil a approprié un montant de 25 685.55 $ de l'excédent non affecté afin d'acquitter l'ajustement des quotes-parts 2021 pour les matières résiduelles.

Le conseil de la Municipalité a demandé au gouvernement du Canada de soutenir le déploiement du réseau de téléphonie cellulaire sur le territoire de la Municipalité de Labelle pour des fins de sécurité publique et de transmettre une copie de la résolution à la députée fédérale de Laurentides –Labelle, Marie-Hélène Gaudreau.

Le conseil municipal a rendu hommage au grand homme qu'était M. Gilbert Cholette et a reconnu l'apport considérable de ses travaux à la Municipalité de Labelle.

La période d'essai de Mme Josée Fournier à titre d'agente administrative au greffe ayant pris fin et celle-ci satisfaisant amplement aux exigences du poste, son embauche définitive a été confirmée.

Suite à l'appel de propositions faite plus tôt ce printemps, il a été résolu d'autoriser le camion de cuisine de rue « Labelle Chinoise » à s'installer au débarcadère du lac Labelle pour la saison estivale 2022.

Urbanisme et environnement

Une demande de dérogation mineure a été présentée et il a été résolu :

- D'accepter pour la demande numéro 2022-006, la dérogation de 0,10 mètre avec la ligne latérale pour corriger l'implantation du garage et de 3.9 % sur le coefficient d'occupation au sol. Le tout, situé au 8536, chemin du Lac-Labelle.

Deux demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale ont été présentées et il a été résolu :

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-007 du secteur boulevard du Curé-Labelle pour la pose d'un 2e panneau d'enseigne avec l'inscription « Construction Robidoux » et leur logo sur la structure existante sur poteaux, tel que présenté, sous conditions :
  - Qu'un aménagement paysager soit ajouté au pied de l'enseigne;
  - Que si l'enseigne est éclairée, que cela soit fait par réflexion avec faisceau de lumière dirigé du haut vers le bas.

Le conseil permet au propriétaire de maintenir l'enseigne existante au même endroit. Le conseil indique aussi que les nouveaux panneaux d'enseigne qui seront installés ultérieurement devront agencer le lettrage et la couleur avec l'enseigne afin d'uniformiser l'ensemble des panneaux sur l'enseigne. Le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot 5 010 526.

- D'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-010 du secteur axe central pour l'architecture et les coloris du nouveau garage municipal selon l'option 1.

  De plus, le conseil propose que le premier choix de couleur pour le revêtement extérieur en métal fini bois ressemble le plus possible à la couleur du revêtement extérieur du bureau d'accueil touristique, selon la disponibilité des matériaux.

Il est demandé d'ajouter des piédestaux aux poutres de soutien de bois de l'avant-toit en briques ou autres matériaux esthétiquement intéressants et des équerres dans les coins supérieurs des poutres de bois de chaque côté de l'avant-toit. Le tout tel que présenté à la propriété située sur le lot 6 214 057.

Une demande de projet intégré a été présentée et il a été résolu :

- D'accepter la demande de projet intégré selon le plan projet d'implantation minute 4184 de M. Simon Jean daté du 9 mars 2022, comportant la construction de six (6) résidences unifamiliales. Le tout, sur le lot 5 010 959 situé sur le chemin des Draveurs.

Quatre demandes de modifications réglementaires ont été présentées et il a été résolu :

D'accepter en partie la demande de modification réglementaire numéro 2022-011 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'autoriser la réparation d'appareils électroménagers et d'équipements de restauration dans la catégorie d'usage commerce artériel léger (c5) dans la grille des usages de la zone Cm-128.Le tout, sur le lot 5 568 922 situé au 3, rue du Pont.

De refuser la demande de modification réglementaire numéro 2022-012 relative à la modification du règlement de zonage numéro 2002-56 afin d'autoriser la réparation d'appareils électroménagers et d'équipements de restauration dans la catégorie d'usage commerce artériel léger (c5) dans la grille des usages de la zone Cm-109. Le tout, sur le lot 5 010 353 situé au 47, rue du Pont.

D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2022-013 relative à la modification du règlement numéro 2002-56 relatif au zonage afin d'augmenter la superficie totale de plancher à 175m^2 maximale dans la grille des usages de la zone Ce-210 pour un local de fabrication et transformation alimentaire et d'autoriser l'usage principal de transformation alimentaire à l'intérieur d'un conteneur à titre de bâtiment temporaire pour une durée maximale d'un (1) an. Le tout, sur le lot 5 010 451 situé au 5846, boulevard du Curé-Labelle.

D'accepter la demande de modification réglementaire numéro 2022-014 concernant la modification du règlement numéro 2021-324 relatif aux permis et certificats afin d'autoriser la construction de plusieurs habitations sur un même terrain dans les zones vertes en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.* Le tout, sur la propriété située au 4551, chemin du Moulin.

Le conseil autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires pour les modifications réglementaires visées par les demandes acceptées et d'adopter le premier projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme visé par la demande dans les 120 jours suivant l'adoption de la résolution.

Culture, loisirs et tourisme

Le conseil a autorisé la réalisation de l'évènement « Labelle en fête » qui aura lieu les 24 et 25 juin prochains et d'augmenter le budget des loisirs lié à cette activité d'un montant n'excédant pas 15 000 $.

Il a également autorisé l'école le Tremplin à fréquenter la piscine aux plages d'horaires prédéterminées au montant n'excédant pas 1 000 $.

Règlements

Le conseil a procédé à l'adoption du règlement numéro 2022-344 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé relativement à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, du règlement numéro 2022-353 relatif à la création d'une réserve financière maximale de 400 000 $ pour la gestion des actifs.

Enfin, le second projet de règlement numéro 2022-348 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage a été adopté.

Questions

Mme la mairesse, Vicki Emard, a répondu aux questions qui lui ont été adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du mois de mai 2022 aura lieu **le lundi 16 mai 2022 à 19 h 30.**

****

Pour mieux vous informer, certains de ces dossiers font ou feront l'objet d'articles plus détaillés dans *L'Info municipale*, dans les journaux ou dans d'autres publications que vous pouvez consulter. Dans certains cas, des avis publics seront publiés légalement par leur affichage à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Municipalité. Vous pouvez aussi, pour le détail de l'ensemble des décisions du conseil ou pour prendre connaissance des règlements adoptés, visualiser les procès-verbaux et les règlements à la section « Conseil municipal » du site de la Municipalité au http://www.municipalite.labelle.qc.ca. En outre, vous pouvez communiquer directement avec moi au 819-681-3371, poste 5004.

La directrice générale et greffière-trésorière, Claire Coulombe

DÉROGATION MINEURE

Il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le lundi 16 mai 2022 à 19 h 30 et celle-ci sera tenue en présentiel :

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure soit :

Demande #2022-015 : Demande de dérogation mineure de 2 % sur le coefficient d'occupation au sol et d'un mètre avec la ligne arrière pour l'agrandissement d'un bâtiment principal où est exercé un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

Le tout sur le lot 5 224 486, situé au 9335, boulevard du Curé-Labelle.

Toute personne intéressée relativement à cette demande de dérogation mineure peut transmettre ses commentaires au conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : ccoulombe@municipalite.labelle.qc.ca . Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

Semaine de l'arbre en 1962. Rassemblement de 800 à 1000 élèves sensibilisés à l'écologie. Événement photographié pour Marc Jarry, président général du ministère de l'Instruction publique.

Historique du Mois de l'arbre et des forêts

Des racines plus que centenaires!

1872 : 1re célébration de l'Arbor Day au Nebraska aux États-Unis.
1882 : Création officielle du jour de la fête des arbres au Québec par son inscription dans la Loi sur les terres et les forêts du gouvernement du Québec.
1920 : Création par le gouvernement du Canada de la Semaine nationale de l'arbre et des forêts (fin de septembre).
1940 : Reprise de la fête des arbres par l'Association forestière québécoise. Au fil des ans, les festivités soulignant les arbres dans les différentes régions du Québec passeront d'une journée à une semaine complète.
1986 : Inscription dans la Loi sur les forêts conférant la 1ère semaine complète de mai « Semaine de l'arbre et des forêts ».
2001 : Prolongation de la Semaine de l'arbre et des forêts qui devient « mai, Mois de l'arbre et des forêts ».
2010 : Intégration du concept d'aménagement durable des forêts au Mois de l'arbre et des forêts dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.
2013 : Proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies du 21 mars comme Journée internationale des forêts pour mettre en relief l'importance de tous les types de forêts et d'arbres.

L'Honorable Henry Gustave Joly de Lotbinière.

Un amoureux des arbres
Environnementaliste du XIXe siècle

Un Canadien au Congrès forestier de 1889 à Philadelphie

Représentant la province de Québec et seul délégué canadien, l'Honorable Henry Gustave Joly de Lotbinière, visite le Congrès forestier américain à Philadelphie en 1889. Son rapport soumis au commissaire des Terres de la Couronne plaide en faveur du maintien de la Fête des arbres. En voici un extrait :
« Les détails donnés au Congrès sur les résultats extraordinaires de la Fête des Arbres (Arbor Day) dans plusieurs États de l'Union démontrent quels services importants elle peut rendre et combien il est important de ne pas la laisser tomber en désuétude ».
« C'est la province de Québec qui a donné l'exemple à la Puissance; c'est elle qui la première a célébré la Fête des Arbres; elle doit avoir à cœur de la conserver précieusement comme l'une de ses institutions, en travaillant à la rendre de plus en plus générale dans nos campagnes ».

Habitation pour personnes âgées de 75 ans et +, autonomes ou en légère perte d'autonomie, au 27, rue du Couvent, Labelle

Inscrivez-vous sur notre liste d'attente dès maintenant.

Contactez Martine Piché, directrice générale,
Au 873-563-8507 en semaine entre 9 h à 15 h
ou par courriel à manoirlabellois@hotmail.com

PÉLICAMP 2022

DATES IMPORTANTES

Inscriptions du 2 mai au 20 mai 2022

Inscriptions en ligne et paiement en ligne:

www.labelle.qc.ca/camp-de-jour

Date du Pélicamp :

Du lundi 27 juin au vendredi 19 août

Fermé vendredi 1er juillet

Heures d'ouverture régulières :

9 h à 16 h

Sauf le vendredi 19 août, le camp se termine à midi.

Heure du service de garde :

7 h 30 à 9 h et 16 h à 17 h30

Admissibilité

Pour s'inscrire au Pélicamp, il faut avoir 5 ans au plus tard le 30 septembre 2022 et MAXIMUM 12 ans.

TARIFS ÉTÉ 2022	Rabais Jusqu'au 20 mai	Prix régulier
Inscription sans service de garde	240 $	300 $
Inscription avec service de garde	340 $	400 $
Rabais familial sans service de garde	65 $ (2e enfant) 75 $ (3e enfant et +)	
Rabais familial avec service de garde	70 $ (2e enfant) 80 $ (3e enfant et +)	

Enfin, conformément aux dispositions de la politique 2007-17 toute inscription au camp de jour sera majorée de 50 % pour les personnes qui sont non-résidentes de la Municipalité de Labelle.

Le coût des sorties n'est pas inclus.
Calculez 90$ de plus si vous choisissez toutes les sorties payantes. De plus, votre choix doit être fait lors de l'inscription.

Sorties	Tarifs	Date
GPS aventure	20 $	6 juillet 2022
Kanatha Aki	25 $	13 juillet 2022
ISaute	20 $	20 juillet 2022
Lac Caché	Gratuit	27 juillet 2022
Parc aquatique Saint-Sauveur	25 $	10 août 2022
Lac Caché	Gratuit	3 août 2022

Plusieurs animations spécialisées seront offertes gratuitement.

SOIRÉE D'INFORMATION

Une séance d'information virtuelle aura lieu le 15 juin à 19 h.

Un lien vous sera envoyé par courriel pour assister à la séance d'information.

C'est avec plaisir que je vous donnerai un aperçu du fonctionnement du camp de jour ainsi que des activités qui y seront offertes.

Au plaisir de vous y voir !

Cette année encore la municipalité organise son grand ménage du printemps afin de ramasser les déchets accumulés sur les abords de rue et dans les parcs durant la saison hivernale. Nous invitons toute la population à cette demie journée de nettoyage afin de profiter d'un milieu propre.

Quand : le samedi 7 mai 2022

Déroulement :

9h00 : Rencontre des participants à la salle Wilfrid-Machabée à l'hôtel de ville pour la distribution du matériel (sacs de poubelle, dossards et breuvages) et début du nettoyage de chaque secteur.

11h45 : Rassemblement à la salle Wilfrid-Machabée à l'hôtel de ville où un buffet froid sera servi.

Pour être responsable de secteur ou pour vous inscrire comme participant, communiquez avec monsieur Léandre Morache au 819-681-3371, poste 5016. S.V.P., indiquez si vous prévoyez dîner avec nous pour nous assurer de commander assez de nourriture.

Une autre manière de participer si vous ne pouvez être présent à cette journée c'est de nettoyer aux alentours de votre résidence ou de votre commerce la semaine précédant l'événement.
Nous vous remercions à l'avance et en espérant d'être toujours aussi nombreux que les années passées.

JOURNÉE de L'ENVIRONNEMENT
(Distribution de compost et d'arbres forestiers)

TABLE FORÊT LAURENTIDES

Forêts, Faune et Parcs Québec

La Municipalité de Labelle organise sa journée de l'environnement, une distribution de petits arbres forestiers gratuits sera effectuée grâce à la collaboration de Table forêt Laurentides ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
Une distribution de compost sera également effectuée cette journée.

Vous trouverez également des informations concernant le compostage, le recyclage ainsi que la règlementation qui s'applique en matière d'environnement sur le territoire de Labelle.

Au plaisir de vous voir.

Bienvenue à tous

Lieu : Près du garage municipal (surveiller le panneau directionnel)
Date : Le **Samedi**, 4 juin 2022. **Heures**: De 8h00 à 13h00.

Le revêtement extérieur :

L'apparence des bâtiments et des constructions est primordiale dans le développement et l'esthétisme d'une municipalité.

Un bâtiment possédant un revêtement extérieur de qualité est sans contredit mieux protégé des intempéries, de la moisissure et de la vermine. Le revêtement extérieur permet, en plus, d'améliorer la qualité visuelle d'un quartier, d'éviter les chicanes entre voisins.

L'apparence des bâtiments principaux et secondaires doivent s'harmoniser avec le style du milieu bâti et être d'une bonne qualité architecturale.

Pour ce qui est des matériaux de revêtement extérieur, la Municipalité, par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), encourage les matériaux de qualité supérieure tels que le déclin de bois teint, la pierre (imitation de pierres) et la brique. Dans les zones de PIIA, le revêtement de vinyle n'est pas autorisé.

Selon le règlement de zonage, plusieurs revêtements extérieurs sont prohibés pour la toiture et les murs dont :

- le papier, les cartons-planches, le papier goudronné ou minéralisé et les papiers semblables;
- la tôle non-architecturale à l'exception des bâtiments de ferme;
- les parements métalliques émaillés et la tôle ondulée anodisée pour la toiture sont toutefois permis;
- le bloc de béton non décoratif ou non recouvert d'un matériau ou d'une peinture de finition adéquate;
- les panneaux de fibre de verre;
- les panneaux de bois (contre-plaqué, aggloméré) peints ou non-peints;
- les œuvres picturales tendant à imiter la pierre ou la brique, sauf s'il s'agit de planche engravée ou de tôle embossée de facture ancienne ou traditionnelle;
- la mousse d'uréthane et les matériaux ou produits servant d'isolant;
- le polythène et autres matériaux semblables, sauf pour les serres;

Pour finir, il serait intéressant que les bâtiments principaux et accessoires n'ayant pas un revêtement extérieur conforme ou en mauvais état soient peinturés ou changés.

Remettre à plus tard ces travaux pourrait entraîner des problématiques plus sérieuses au bâtiment et augmenter les coûts de la rénovation.

N'oubliez surtout pas de vous informer auprès de M. Stephan Perreault au 819-681-3371, poste 5012 avant d'entreprendre des travaux, afin de vérifier si votre propriété se situe dans une zone de PIIA et si vous avez besoin d'un permis.

Merci de prendre soin de vos bâtiments.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le beau temps est de retour… vous devez maintenant retirer votre abri temporaire !

Comme à chaque année, veuillez noter que d'ici le 23 mai 2022, la dernière journée de la fin de semaine de la Journée nationale des patriotes, votre abri temporaire (Tempo) comprenant **la toile ainsi que la structure** devra être enlevé de votre propriété pour l'été.

Aucun abri temporaire n'est permis après cette date, et ce, peu importe son emplacement sur le terrain. Des constats d'infraction pourraient être acheminés aux contrevenants sans aucun avis, ni délai.

Il est à noter qu'un abri temporaire peut être installé sur une propriété à partir du début de la fin de semaine de la fête de l'Action de grâce.

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à communiquer
avec M. Stephan Perreault au 819 681-3371, poste 5012
ou par courriel au sperreault@municipalite.labelle.qc.ca .

En vous remerciant de votre collaboration.
Le Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le taux d'extinction des pollinisateurs est de plus en plus grand.
Dans un monde où la biodiversité se fait de plus en plus rare et l'utilisation
des pesticides, répandue, il est temps d'agir pour aider les abeilles.

Retarde la tonte du gazon et laisse pousser tes
pissenlits, afin d'offrir cette riche source de pollen et de nectar
aux insectes pollinisateurs. Découvre les activités du Défi Pissenlits au www.defipissenlits.com

Ensemble on fait la différence,
un pissenlit à la fois.

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

CERCLE DE FERMIÈRES DE LABELLE

Plusieurs ateliers sont à l'horaire pour les prochaines semaines :

- **Lundi 9 mai à 13 h** : atelier d'introduction à la couture de vêtements : Les participantes apprendront comment prendre les mesures, choisir le patron, le tissus, etc.
- **Mercredi 11 mai à 19 h** : réunion mensuelle pour tous les membres
- Atelier de tricot et de tissage **tous les lundis et mardis.**

Les locaux sont ouverts les lundis et mardis de 13 h à 20 h 30.

Nous sommes situés à la Salle Valiquette (en haut de la bibliothèque).

Apporter votre travail manuel quel qu'il soit! Nous avons bien hâte de voir toute la belle créativité!

CONFÉRENCE OUVERT À TOUS :

LA DANSE DES HORMONES

Conférencière : Johanne Fontaine, herboriste

Tu as un SPM marqué, des cycles irréguliers, des règles difficiles, ménopause avec symptômes, etc? Cet atelier s'adresse à toi.

Coût : 15 $ par participant, gratuit pour les membres du Cercle de Fermières de Labelle.

Mardi le 24 mai à 19 h à la salle Valiquette

Francine Patry
819 686-2667

COMPTOIR D'ENTRAIDE DE LABELLE

Grande Vente
du 9 au 13 mai 2022

achetez 2 items à prix régulier
et le 3e est gratuit
(le moins cher)

du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h

GRANDE NOUVEAUTÉ

Nous sommes ouvert 2 samedis par mois

Les samedis 7 et 21 mai 2022

10 h à midi

Venez nous voir au:
127, rue du Collège, Labelle
819 686-1878

L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LABELLE

L'Association chasse et pêche de Labelle, aimerait remercier tous les organisateurs qui ont été généreux de leur temps durant de nombreuses années : Sébastien Thibault, Daniel Thibault, Éric Paradis, Gaétan Nantel et Ronald Davis. Sans oublier notre fidèle président, Claude Thibault

L'Association continuera ses activités avec une équipe rajeunie, après ces deux années plutôt tranquilles. Bienvenue à tous les commanditaires et bénévoles qui voudraient s'impliquer auprès de notre organisme.

Les cartes de membres seront bientôt disponibles au Sonic. Suivez notre page Facebook pour les événements à venir et pour partager vos histoires de pêche. Facebook : Association chasse et pêche de Labelle

Courriel : chassepechelabelle@hotmail.com

Organisée par la MDJ Labelle

Vente de garage communautaire

Joignez-vous à nous
pour la plus grosse vente de garage communautaire
Louez une ou plusieurs tables au coût de 10 $/table
Cantine et musique sur place

EN AVANT LA JEUNESSE

8 h à 20 h - Les 21 et 22 mai 2022
Au Dôme Gilbert Brassard
Situé au 15, rue des Loisirs
Pour info et réservation de table :
819-686-3434

OFFRE D'EMPLOI
POUR UN OU UNE JEUNE

Nous sommes à la recherche
d'un jeune homme ou d'une jeune femme
entre 15 et 30 ans
pour la saison estivale.

Apporte ton CV au Comptoir d'entraide
du lundi au vendredi
entre 9 h et 16 h ou poste-le
au 127, rue du Collège, Labelle (Qc)
J0T 1H0.

Tous les CV doivent être reçus au Comptoir,
le plus tôt possible..

Pour plus de renseignements,
appelle au **819 686-1878** et demande à parler à
JeanMaurice Raymond

Le Comptoir d'entraide de Labelle
tient à saluer et remercier
ses partenaires :

- **LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**
- **LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE**
- **LA FONDATION TREMBLANT**

pour leur appui à notre organisme afin de réduire la pauvreté dans notre communauté

LA FRIPERIE ABEILLES ET
LA BOUTIQUE SECONDE VIE,
C'EST POUR TOUT LE MONDE!
PROFITONS-EN.

TOURNOI DE GOLF

Le jeudi 9 juin 2022

Le comité organisateur est déjà à l'œuvre pour vous concocter une 8e édition du tournoi de golf qui aura lieu, sous le signe de retrouvailles après 3 ans, au Club de golf de Nominingue, le jeudi 9 juin 2022.

Venez en grand nombre retrouver l'ambiance chaleureuse du tournoi!

Réservez dès maintenant la date à votre agenda. De plus amples détails seront diffusés sous peu.

Pour information, veuillez communiquer avec Louise Vandal au 438 871-3384

SONDAGE

auprès des entreprises et travailleurs autonomes

La Chambre procèdera à un sondage auprès des commerces, entreprises et travailleurs autonomes de la région, incluant les producteurs et les artisans, afin d'avoir le pouls sur leurs besoins et attentes envers elle.

Même les entreprises qui ne sont pas membres pourront faire valoir leur point.

Vos suggestions et commentaires seront les bienvenus!

auprès de Louise Vandal au 438 871-3384 ou par courriel à info@cclabelle.com

CONSULTATION CITOYENNE

La Municipalité démarre une démarche de consultation avec ses citoyens et les partenaires clés du milieu afin de réaliser un exercice collectif inclusif et significatif pour son déploiement en tant que milieu de vie sain et dynamique pour les années à venir.

Venez participer au dialogue collectif de notre communauté sur 4 puissants thèmes du développement de notre communauté pour les prochaines années: l'habitation, le développement économique, la participation citoyenne et l'ADN du milieu de vie de Labelle."

Joignez-vous au conseil municipal et participez activement à la planification stratégique sur l'avenir de Labelle.

Quand? Jeudi, 12 mai à 18 h 30
Où? Chapelle du centre communautaire (29, rue du Couvent)

Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à visiter le site Web www.municipalite.labelle.qc.ca ou à téléphoner au 819 681-3371.

Mois	Jour	Heure	Activités	Organisme	Lieu
Mai	**2 au 20**		Inscription camp de jour	Municipalité de Labelle	En ligne
Mai	**7**	**9 h à midi**	Journée grand ménage	Municipalité de Labelle	1, rue du Pont
Mai	**9 au 13**		Achetez 2 items à prix régulier et le 3e est gratuit (le moins cher)	Comptoir d'Entraide	127, rue du Collège
Mai	**12**	**18 h 30**	Consultation citoyenne	Municipalité de Labelle	29, rue du Couvent
Mai	**13**		Date de tombée de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	
Mai	**16**	**19 h 30**	Séance ordinaire du conseil municipal	Municipalité de Labelle	Salle Wilfrid-Machabée
Mai	**20**		Date limite inscriptions camp de jour	Municipalité de Labelle	En ligne
Mai	**20 & 21**	**8 h à 20 h**	Vente de garage communautaire	Maison des jeunes	Dôme 15, rue des Loisirs
Mai	**23**		Fête des Patriotes Services municipaux seront fermés	Municipalité de Labelle	
Mai	**24**	**19 h 00**	Conférence: La danse des hormones	Cercle de Fermières	Salle Valiquette
Juin	**1er**		Date de parution de L'Info municipale	Municipalité de Labelle	

Municipalité de Labelle, 1 rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
Tél. : **819 681-3371** • Téléc. : **819 686-3820**
www.municipalite.labelle.qc.ca
Pour publication: info@municipalite.labelle.qc.ca

INFO MUNICIPALE : COPYRIGHT 2020, MUNICIPALITÉ DE LABELLE. TOUS DROITS RÉSERVÉS.